

# Fiche de données de sécurité

page: 1/17

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2016

Version: 3.0

Produit: **FASTAC PERLEN**

(ID Nr. 30280075/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 08.10.2016

---

## SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

## **FASTAC PERLEN**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, insecticide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Schweiz AG

Im Tiergarten 7

8055 Zürich, SWITZERLAND

Téléphone: +41 44 7819-380

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale)

STOT RE 2

Aquatic Chronic 1

| EUH401, H302, H373, H410

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

| Globally Harmonized System (GHS) / Système Général Harmonisé (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

| Attention

Mention de Danger:

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence:

P102	Tenir hors de portée des enfants.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 8.1	Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas appliquer en présence d'abeilles.

Conseil de Prudence (Prévention):

P260	Ne pas respirer les poussières.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P391	Recueillir le produit répandu.

**Conseil de Prudence (Elimination):**

P501	Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
------	--

**Classement de préparations spéciales (GHS):**

Peut entraîner une paresthésie. ALPHA-CYPERMÉTHRINE

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: ALPHA-CYPERMÉTHRINE

**2.3. Autres dangers**

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

---

**SECTION 3: Composition / Information sur les composants****3.1. Substances**

Pas applicable

**3.2. Mélanges**Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, insecticide, granulés dispersibles dans l'eau

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

α-cyperméthrin (ISO); racemate comprising (R)-α-cyano-3-phenoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate; (S)-α-cyano-3-phenoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2016

Version: 3.0

Produit: **FASTAC PERLEN**

(ID Nr. 30280075/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 08.10.2016

Teneur (W/W): 15 %  
 Numéro CAS: 67375-30-8  
 Numéro-CE: 257-842-9  
 Numéro INDEX: 607-422-00-X

Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)  
 Acute Tox. 3 (par voie orale)  
 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)  
 STOT RE 2  
 Aquatic Acute 1  
 Aquatic Chronic 1  
 Facteur M - aiguë: 10000  
 Facteur M - chronique: 1000  
 H332, H301, H373, H335, H400, H410

Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008

Aquatic Acute 1  
 Aquatic Chronic 1  
 Facteur M - aiguë: 10000  
 Facteur M - chronique: 1000

## | acide citrique

Teneur (W/W): <= 25 %  
 Numéro CAS: 77-92-9  
 Numéro-CE: 201-069-1  
 Numéro d'enregistrement REACH:  
 01-2119457026-42

Eye Dam./Irrit. 1  
 H318

## | carbonate de potassium

Teneur (W/W): <= 30 %  
 Numéro CAS: 584-08-7  
 Numéro-CE: 209-529-3

Skin Corr./Irrit. 2  
 Eye Dam./Irrit. 2  
 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)  
 H319, H315, H335

## | cellulose

Teneur (W/W): <= 15 %  
 Numéro CAS: 9004-34-6  
 Numéro-CE: 232-674-9

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

---

## SECTION 4: Premiers Secours

### 4.1. Description des premiers secours

| Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:  
poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:  
dioxyde de carbone

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre  
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Eviter la formation de poussières.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. Eviter la formation de poussières.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 60 Mois

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

---

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

9004-34-6: cellulose

VME 3 mg/m<sup>3</sup> (MAK (CH)), Poussière alvéolaire

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	granulés	
Couleur:	blanc à crème	
Odeur:	inodore	
Seuil olfactif:	non applicable, odeur non perceptible.	
Valeur du pH:	env. 5 - 7 (eau, 1 %(m), 20 °C)	
Point de fusion:	Le produit n'a pas été testé.	
Point d'ébullition:	Le produit n'a pas été testé.	
Point d'éclair:	Non applicable, le produit est un solide.	
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Inflammabilité:	pas facilement inflammable	(Directive 92/69/CEE, A.10)
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Pression de vapeur:	non applicable	
densité de vapeur relative (air):	non applicable	
Solubilité dans l'eau:	dispersible	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable	
Auto-inflammabilité:	température: 314 °C	(Méthode: Directive 92/69/CEE, A.16)
Décomposition thermique:	115 °C, 20 J/g, (DSC (OECD 113)) 205 °C, 140 J/g, (DSC (OECD 113)) 455 °C, 20 J/g, (DSC (OECD 113))	
	Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.	



Viscosité dynamique:

Non applicable, le produit est un solide.

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés comburantes: non comburant

## 9.2. Autres informations

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit susceptible d'auto-échauffement. (UN Test N.4 (self heating substances))

Densité apparente: env. 790 - 830 kg/m<sup>3</sup>

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2016

Version: 3.0

Produit: **FASTAC PERLEN**

(ID Nr. 30280075/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 08.10.2016

Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données expérimentales/calculées:  
DL50 rat (par voie orale): 589 mg/kg

CL50 (par inhalation):  
Non inhalable en raison des propriétés physico-chimiques du produit.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg  
Aucune mortalité n'a été constatée.

*Données relatives à :  $\alpha$ -cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate; (S)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Données expérimentales/calculées:*

*CL50 rat (par inhalation): 2,29 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)*

*Test d'un mélange poussière-aérosol.*

-----

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:  
Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:  
Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:  
Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:  
essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérigènes.

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :  $\alpha$ -cyperméthrin (ISO); racémate comprising (R)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*La substance peut causer des dommages spécifiques aux organes par suite d'expositions orales répétées. Lésion du système nerveux périphérique.*

-----

#### Danger par aspiration

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Pas de danger par aspiration attendu.

#### Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,025 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, statique)

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) 0,33 µg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : α-cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Plantes aquatique(s):*

*CE50 (7 j) > 0,00139 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba (Ligne directrice 201 de l'OCDE)*

*NOEC (7 j) > 0,00139 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba (Ligne directrice OCDE 221, statique)*

*CE50 (72 h) > 0,027 mg/l (taux de croissance), Anabaena flos-aquae (Ligne directrice 201 de l'OCDE)*

-----

*Données relatives à : α-cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Effets chroniques sur invertébrés aquat.:*

*NOEC (21 j) 0,00003 mg/l 0,03 µg/L, Daphnia magna (OPP 72-4 (Directive-EPA), semi-statique)*

-----

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : α-cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

-----

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :  $\alpha$ -cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration: 155 - 910 (73 j), Cyprinus carpio (Ligne directrice 305 C de l'OCDE)*

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :  $\alpha$ -cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **12.7. Indications complémentaires**

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

### **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre**

ADR

Numéro ONU	UN3077
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU	UN3077
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

**Transport fluvial intérieur**

ADN

Numéro ONU	UN3077
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

**Transport maritime**

## IMDG

Numéro ONU: UN 3077  
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE )  
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM  
 Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Polluant marin: OUI  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Sea transport**

## IMDG

UN number: UN 3077  
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains ALPHA-CYPERMETHRIN)  
 Transport hazard class(es): 9, EHSM  
 Packing group: III  
 Environmental hazards: yes  
 Marine pollutant: YES  
 Special precautions for user: None known

**Transport aérien**

## IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 3077  
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE )  
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM  
 Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Air transport**

## IATA/ICAO

UN number: UN 3077  
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains ALPHA-CYPERMETHRIN)  
 Transport hazard class(es): 9, EHSM  
 Packing group: III  
 Environmental hazards: yes  
 Special precautions for user: None known

**14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**

#### **Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classe de danger pour l'eau (annexe 4 du VwVwS (Allemagne)): (3) Fortement polluant de l'eau.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.



## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Acute Tox.	Toxicité aiguë
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H332	Nocif par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.